



HAL
open science

Écrire les Gracques au temps de Louis XIV

Volker Schröder

► **To cite this version:**

Volker Schröder. Écrire les Gracques au temps de Louis XIV. John D. Lyons et Cara Welch. Le Savoir au XVIIe siècle, Gunter Narr, 2003, 3-8233-5559-7. halshs-02424214

HAL Id: halshs-02424214

<https://shs.hal.science/halshs-02424214>

Submitted on 26 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Texte paru dans:

John D. Lyons et Cara Welch (éd.), *Le Savoir au XVIIe siècle*, Tübingen: Narr, 2003, p. 121-132

Volker Schröder

Ecrire les Gracques au temps de Louis XIV

Il n'y a guère de noms plus célèbres dans l'histoire romaine que ceux de Tibérius et Caius Gracchus, ces deux frères et tribuns du peuple qui (en 133 et 121 av. J.-C., respectivement) trouvèrent la mort en tentant d'imposer des réformes agraires et de réduire la puissance du Sénat. Dans le devenir de Rome, la tragique aventure des fils de Cornélie marque une époque décisive, celle où la *res publica* sombre dans un siècle de guerres civiles qui ne finiront que par l'instauration du principat. Pour la postérité, la crise gracchienne représente une histoire exemplaire et ambiguë, à fort potentiel polémique, donnant lieu aux interprétations et actualisations les plus diverses:

A Rome même, les deux tribuns devinrent très vite des figures de légende qui mobilisaient efficacement les passions politiques, et leur nom n'était jamais mentionné avec indifférence. Ils furent ensuite oubliés pendant des siècles, puis le mythe ressuscita avec une vitalité extraordinaire au moment de la Révolution française¹.

Mon propos dans les pages qui suivent est de retracer quelques articulations de ce mythe dans la France classique: car si les Gracques ne ressuscitèrent pleinement, sur la scène politique, qu'au temps de Gracchus Babeuf, ils n'étaient pourtant point «oubliés» sous le règne de Louis XIV où ils faisaient évidemment partie intégrante du fonds de savoir historique. Entre 1660 et 1715, le dossier gracchien – essentiellement constitué d'une multitude de sources anciennes souvent fragmentaires et contradictoires² – continue d'être lu, repensé et réécrit selon différents modèles et modalités

¹ Paula Botteri et Mouza Raskolnikoff, «Les Gracques, de Rome à la Révolution française», *L'Histoire* 31 (février 1981), p. 33.

² A l'exception de quelques fragments et inscriptions, ces sources étaient alors les mêmes que celles dont nous disposons aujourd'hui; pour un utile tour d'horizon, voir par exemple Alvin H. Bernstein, *Tiberius Sempronius Gracchus: Tradition and Apostasy*, Ithaca–London: Cornell UP, 1978, pp. 231-246.

littéraires et idéologiques dont certains ne sont pas sans présager ou préparer, discrètement certes, ses usages révolutionnaires ultérieurs.

Ad usum Delphini

Commençons par feuilleter trois manuels à finalité ouvertement didactique, tous dédiés au jeune Dauphin. En 1670, Gilbert Saulnier Du Verdier, historiographe de France (jadis proluxe auteur de romans de chevalerie), publie un *Abrégé chronologique de l'histoire romaine, divisé en huit tomes*³; dans sa préface il souligne l'«utilité» de ce livre riche en «instructions», qui pourra notamment apprendre «aux peuples à se tenir dans le devoir». Organisé à la façon de l'annalistique romaine, l'ouvrage expose année par année les principaux événements, dont bien entendu les «troubles» soulevés par les Gracques. A la suite de la mort de Caius, cependant, l'historiographe interrompt le récit chronologique pour insérer «quelques réflexions politiques sur les mouvements des deux Gracchus» (p. 483) – il éprouve manifestement le besoin de ne pas laisser ces affaires sans commentaire auctorial et de présenter un jugement conclusif avant de poursuivre la narration. En fait, ces réflexions de Du Verdier s'inspirent étroitement de celles par lesquelles Scipion Dupleix terminait, une trentaine d'années auparavant, les chapitres gracchiens de son *Histoire romaine*⁴: aux avantages «apparents» de la loi agraire sur le plan social et militaire y sont opposées les conséquences néfastes, sur le plan politique, du «pernicieux dessein d'abattre l'autorité du Sénat, pour relever celle de la populace». Mais à la différence de Dupleix, dont la dernière phrase dans ce passage se borne à constater les raisons de l'échec des tribuns, Du Verdier tient à clore le débat en énonçant son opinion personnelle: «Voilà pourquoi toutes choses étant bien considérées, je crois qu'il y eut plus de justice que de cruauté dans la mort de l'un et de l'autre.» (p. 484) Justice faite, le lecteur peut donc tranquillement tourner la page sur les Gracques sans avoir à s'interroger davantage sur leur destin.

Un semblable effort pour fixer le jugement qu'il convient de porter sur ces événements se remarque dans un autre *Abrégé de l'histoire romaine*, publié en 1672 par l'académicien Jean Doujat (futur éditeur dauphin de

³ Paris: Théodore Girard, 1670; les pages relatives aux Gracques figurent au tome III. Pour le présent article, la graphie de toutes les citations de textes anciens a été modernisée.

⁴ Paris: Claude Sonnius, 1638, t. II, p. 297.

Tite-Live) et sans doute destiné à faciliter l'instruction de Louis de France, alors âgé de dix ans. «En partie traduit de Velleius Paterculus, et en partie tiré des meilleurs auteurs de l'antiquité, pour suppléer ce qui s'est perdu de cet auteur», le précis de Doujat se place d'emblée sous la dépendance des textes anciens et ne prétend pas à l'originalité. La présentation des Gracques est en effet entièrement tirée de Paterculus (*Historia romana* II, 2-7); elle véhicule ainsi tout naturellement la vision anti-gracchienne et pro-sénatoriale qui domine dans la plupart des sources romaines. En proposant la législation agraire, Tibérius «brouilla toutes choses en les voulant éгалer, et mit l'Etat en péril éminent»; dix ans plus tard, «son frère Caius se laissa emporter à la même fureur [...] il ne laissait rien qu'il ne remuât, rien qu'il ne troublât; et il ne voulait souffrir aucune chose en son état naturel»: ces sentences caractéristiques sont conformes à l'original latin. Ailleurs, Doujat ne se contente pas d'une simple traduction et, pour faire ressortir plus nettement le sens de Paterculus, croit nécessaire d'y ajouter certaines précisions et explications; par probité philologique, ces «suppléments» sont mis en italique. Un exemple instructif de cette méthode est fourni par le récit de la mort de Tibérius Gracchus; dans ce passage, le curieux mélange entre la traduction (en caractères romains) et le commentaire explicatif (en italiques), semble avoir pour but que même l'élève le plus inattentif ne puisse oublier de quel côté se trouvent dans cette histoire les *boni*:

A ces mots, les principaux de la noblesse *qui étaient l'appui des gens de bien*, le Sénat, et la meilleure et plus grande partie de l'ordre des chevaliers, avec ceux du peuple qui ne trempaient pas à ces pernicious desseins, commencèrent à courir sur Gracchus, qui avec ses troupes *composées de plusieurs milliers de séditieux*, était dans la place au bas de la montagne, où il tâchait d'assembler presque toute l'Italie, par un concours général. Gracchus voyant venir à lui tous les honnêtes gens avec résolution de le pousser, prit aussitôt la fuite, *ne se voyant pas le plus fort*⁵.

Dans son *Discours sur l'histoire universelle*, Bossuet s'inscrit lui aussi clairement dans cette antique tradition favorable aux *optimates*. Les brèves références aux «troubles des Gracques» contenues dans le récit des

⁵ Paris: Pierre Le Petit, 1672, p. 358.

Epoques ne sont pas des mentions neutres, mais expriment une condamnation sans appel des deux tribuns:

Le séditieux tribunat de Tibérius Gracchus, un des premiers hommes de Rome, le fit périr: tout le sénat le tua par la main de Scipion Nasica et ne vit que ce moyen d'empêcher la dangereuse distribution d'argent dont cet éloquent tribun flattait le peuple. [...] Les deux Gracques, en flattant le peuple, commencèrent des divisions qui ne finirent qu'avec la république⁶.

La perspective du précepteur se précise dans les chapitres finals des *Empires*, qui visent à expliquer la ruine de la République par «l'amour de la liberté, poussé jusqu'à un excès et une délicatesse insupportables» (p. 423). «Jaloux» de ses droits, le peuple «entraîné en quelque sorte dans l'humeur des rois» (p. 414) et, au lieu de se soumettre au Sénat, «se laissait conduire à ses magistrats séditieux»; les tribuns, «pour s'autoriser, nourrissaient la division entre les deux ordres, et ne cessaient de flatter le peuple», notamment en proposant des lois agraires «ruineuses à l'Etat» (pp. 417-418). Les Gracques apparaissent ainsi comme l'ultime incarnation du vice fondamental de la République, précipitée par leur action dans une crise sans issue: «Les Gracques mirent tout en confusion, et leurs séditieuses propositions furent le commencement de toutes les guerres civiles» (p. 419). A l'opposé des tribuns, le Sénat représente, dans la vision idéalisée de Bossuet, la Sagesse même, faisant sans cesse preuve de vertus quasiment royales: zèle pour le bien public, constance et prévoyance, «bonté paternelle» et «juste condescendance» à l'égard du peuple⁷.

⁶ Edition de Jacques Truchet, Paris: Garnier-Flammarion, 1966, pp. 99 et 101; toutes mes citations du *Discours* se réfèrent à cette édition. En montrant la coexistence dans le *Discours* d'une conception augustinienne de l'histoire et d'une tendance moralisatrice inspirée de Tite-Live, Orest Ranum souligne «Bossuet's willingness to go beyond the Livian framework of moralizing to include "judgments" – that is, frank statements about the good or bad results of some human action» («Editor's Introduction», dans Bossuet, *Discourse on Universal History*, Chicago: Univ. of Chicago Press, 1976, pp. xxv-xxvi).

⁷ Ouvr. cité, p. 402. Comme l'écrit Denis Lopez, l'éloge du Sénat romain sert ainsi de leçon politique au Dauphin de France: «Le sénat dans son unité est ici comparable au monarque, qui peut prendre exemple.» («Discours pour le prince: Bossuet et l'histoire», *Littératures classiques* 30 [1997], p. 184)

Chez Du Verdier, Doujat et surtout Bossuet, le discours absolutiste français, hanté par le souvenir de la Fronde, s'assimile sans peine la tradition romaine hostile aux *populares*: les tribuns de la plèbe en général, et les Gracques en particulier, sont dénoncés comme des démagogues factieux qui, en prétextant la misère et l'oppression du peuple, sont prêts à immoler l'Etat à leur ambition personnelle et méritent en définitive d'être mis à mort. Voilà la version pour ainsi dire officielle et orthodoxe de l'histoire, qu'il sera utile de garder à l'esprit pour pouvoir mieux apprécier les nuances et les démentis qu'y apportent d'autres écritures contemporaines.

Les *Réflexions* de Saint-Evremond

Rédigées sans doute dans les années 1660, dans l'exil anglais et hollandais, les *Réflexions sur les divers génies du peuple romain dans les divers temps de la République* de Saint-Evremond parurent pour la première fois dans ses *Œuvres mêlées* de 1684, trois ans après le *Discours* de Bossuet⁸. Du fait de la grande lacune au centre de l'ouvrage, le traitement de l'époque gracchienne (qui occupe la fin, manifestement tronquée, du chapitre VIII «sur les fins de la seconde guerre de Carthage») est fragmentaire: seules sont conservées des réflexions sur le «génie» de Tibérius et sur la «disposition» du peuple; le texte s'interrompt avant d'en venir à Caius et d'«entrer en cette violente agitation que ressentit la République» (p. 324). Heureusement, le portrait que fait Saint-Evremond du fils aîné de Cornélie est suffisamment riche et complexe pour illustrer sa vision particulière et donner ample matière à réflexion.

Selon René Ternois, la page sur Tibérius «a été écrite après une lecture de Plutarque» (p. 210), et la seule «source» que l'éditeur cite dans son annotation est en effet cette biographie des Gracques, dans la célèbre traduction d'Amyot. Or, si Saint-Evremond connaissait à coup sûr le récit plutarchéen, la manière dont il caractérise Tibérius me semble avant tout imprégnée de son grand modèle Salluste. Plutarque, écrit Saint-Evremond, «a jugé de l'homme trop en gros, et ne l'a pas cru si différent qu'il est de soi-même»; s'il avait eu à décrire Catilina, «il n'eût jamais démêlé ces

⁸ Pour l'histoire du texte, voir la notice de René Ternois dans Saint-Evremond, *Œuvres en prose*, t. II, Paris: Didier, 1965, pp. 199-219. Toutes mes citations des *Réflexions* se réfèrent à cette édition.

contrariétés, que Salluste a si bien séparées, et que Montaigne lui-même a beaucoup mieux entendues»⁹. Tacite, quant à lui, «tourne toute chose en politique» et ne donne pas assez au «naturel», tandis que Salluste «fait agir les hommes par tempérament, et croit assez obliger son lecteur de les bien faire connaître»; il cherche «dans la spéculation peu de choses, quasi tout dans les passions et dans le génie des hommes»¹⁰. C'est encore le portrait de Catilina par Salluste, rassemblant «des qualités comme opposées, qu'on ne s'imaginerait pas se pouvoir trouver dans une même personne», que Saint-Evremond allègue pour illustrer cette «grande délicatesse de discernement» que possédaient les historiens anciens, et qui fait si cruellement défaut à leurs homologues français¹¹.

Quand Saint-Evremond arrive à Tibérius Gracchus, il annonce d'emblée qu'il entreprend de nous «le faire connaître» (p. 320): l'analyse morale est le premier devoir de l'historien. Le portrait qui suit s'applique justement à bien pénétrer ces «différences délicates», ce «mélange de vice et de vertu dans une seule qualité» que ne savent discerner les modernes, hébétés par «la morale et les discours généraux»¹². Si les catégories morales générales, positives aussi bien que négatives, sont forcément invoquées pour peindre Tibérius, la phrase saint-évremondienne les entremêle pourtant les unes aux autres dans un subtil réseau d'oppositions (*mais, toutefois, il est vrai...*) et de gradations (*plus que, encore davantage...*), de sorte que le «naturel» du personnage apparaît en effet comme un assemblage de «contrariétés» impossibles à réduire à une définition simple:

[...] avec cela l'amour du bien lui était une chose assez naturelle, la haine du mal encore davantage. Il avait de la compassion pour les opprimés; plus d'animosité contre les oppresseurs: en sorte que la passion prévalant à la vertu, il haïssait insensiblement les personnes plus que les crimes. (pp. 321-322)

Salluste, en principe sympathique à la lutte gracchienne contre l'oligarchie corrompue et tyrannique, concédait que les tribuns avaient péché par excès: «Il est vrai que les Gracques témoignèrent trop de passion

⁹ «Sur Sénèque, Plutarque et Pétrone», éd. citée, t. I, pp. 163-164.

¹⁰ «Observations sur Salluste et Tacite», éd. citée, t. II, pp. 59-65.

¹¹ «Sur les historiens français», éd. citée, t. III, p. 78.

¹² *Ibid.*, pp. 83-84.

pour parvenir à leur entreprise»¹³. Semblablement, Saint-Evremond accorde à Tibérius des vertus bien réelles, mais progressivement gâtées par son manque de modération:

Plusieurs grandes qualités le faisaient admirer chez les Romains, mais il n'en avait pas une dans la justesse où elle devait être. Ses engagements le portaient plus loin qu'il n'avait pensé; sa fermeté se tournait en quelque chose d'opiniâtre, et des vertus qui pouvaient être utiles à la République, devenaient autant de talents avantageux pour les factions. (p. 322)

Le portaient... se tournait... devenaient...: plutôt qu'à un caractère statique et abstrait, nous avons affaire au portrait évolutif d'un «génie» singulier aux prises avec son temps. Car pour Saint-Evremond, la valeur bénéfique ou maléfique des «qualités» morales des grands hommes ne leur est pas intrinsèque, mais toute relative à la situation historique, comme en témoigne par ailleurs, dans ce même chapitre des *Réflexions*, le cas ambivalent de Scipion (le vainqueur d'Annibal et grand-père des Gracques): cette «personne si vertueuse», douée de «tant de belles et extraordinaires qualités», «mérite plus de vénération qu'aucun autre»; et pourtant ce fut lui qui, par ses vertus mêmes, «débaucha» les citoyens du zèle pour le bien public. «Le peuple romain goûta trop ses vertus»; ainsi ce parfait «homme de bien» devint paradoxalement le premier «corrupteur» de la République (pp. 313-316).

Tibérius n'apparaît pas ici comme le représentant d'un type quasiment intemporel (tel le «tribun séditieux» aux «pernicieux desseins») mais comme un individu en situation, dont la conduite est déterminée non seulement par son «naturel» complexe mais encore par les actions et réactions des forces collectives qui l'entourent, en l'occurrence le peuple et le Sénat. A propos du Sénat, cet exemple de sagesse chez Bossuet, Saint-Evremond s'inspire encore de Salluste (voir surtout *Jugurtha*, 41-42) pour dénoncer sans ambages sa corruption: «Rien n'était plus injuste que les jugements des sénateurs, rien de si sale que leur avarice» (p. 319); «après avoir rendu de grands services à l'Etat, le peuple se trouvait exposé à l'oppression des riches, et particulièrement à celle des sénateurs, qui par autorité ou par d'autres méchantes voies tiraient la commune de ses petites possessions» (p. 323); la multitude souffrait «injures continuelles»,

¹³ *Guerre de Jugurtha* 42, trad. Desmares, Paris: Thomas Jolly, 1663, p. 208.

«tyrannie», «misère» (pp. 323-324). L'initiative gracchienne semble donc justifiée, du moins dans son origine et ses motifs initiaux; si elle mène à la ruine de la République, c'est la faute non seulement à la «passion» immodérée de Tibérius, mais tout autant à la réaction également excessive de ses ennemis. En définitive, Saint-Evremond refuse de se rallier à l'un des partis et cherche (comme Salluste) à se placer au-dessus des «factions» et de leur propagande réductrice pour formuler un jugement indépendant et pondéré:

Je ne vois ni délicatesse ni modération dans les jugements qu'on en a laissés. Ceux qui ont tenu le parti du Sénat, l'ont fait passer pour un furieux, les partisans du peuple pour un véritable protecteur de la liberté. Il me paraît qu'il allait au bien, et qu'il haïssait naturellement toute sorte d'injustice, mais l'opposition mettait en désordre ces bons mouvements; une affaire contestée l'aigrissant contre ceux qui lui résistaient, il poursuivait par un esprit de faction, ce qu'il avait commencé par un sentiment de vertu. Voilà ce me semble quel était le génie de ce Gracchus [...] (pp. 322-323)

En entourant cette phrase conclusive, elle-même fort nuancée, par «il me paraît» et «ce me semble», Saint-Evremond marque clairement qu'il ne présente pas ici un verdict définitif ni une leçon à retenir, mais une délicate appréciation subjective, visant à stimuler la libre réflexion du lecteur. Car quand il s'agit de «discerner les vices et les vertus», l'historien-moraliste «ne doit pas se servir d'un style qui nous engage ou qui nous entraîne, ni de raisonnements suivis qui assujettissent le nôtre: au contraire il faut nous dégager de tout ce qui nous attire, de ce qui nous impose, de ce qui soumet notre entendement, afin de nous laisser chez nous-mêmes avec un plein usage de nos lumières», tout en nous forçant de prêter attention «aux diverses singularités, et d'examiner séparément chaque trait de la peinture»¹⁴.

De Saint-Réal à Marie-Anne Barbier

Saint-Evremond ne fut pas seul à admirer et imiter Salluste: la forme particulière de la monographie historique créée par l'auteur de la *Conjuration de Catilina* inspira tout un sous-genre de la littérature

¹⁴ «Sur les historiens français», éd. citée, t. III, pp. 82-83.

historico-romanesque, celui du récit de conjuration, fort en vogue à l'âge classique¹⁵. Après la *Conspiration de Walstein* (inachevée) de Sarasin et la *Conjuration de Fiesque*, œuvre de jeunesse de Retz, c'est surtout la *Conjuration des Espagnols contre la République de Venise*, publiée en 1674 par l'abbé de Saint-Réal, qui remporta un vif succès et suscita des émules, voire des faussaires. En 1695 parut ainsi, dans la seconde partie des (prétendues) *Œuvres posthumes* de Saint-Réal, un récit intitulé *La Conjuration des Gracques*, œuvre sans doute apocryphe (attribuée au XVIII^e siècle à un certain marquis de La Bastie) mais qui fut néanmoins sans cesse réimprimée, non seulement dans les œuvres complètes de Saint-Réal, mais aussi – jusqu'au milieu du XIX^e siècle! – dans un grand nombre d'éditions séparées où elle faisait suite à l'authentique *Conjuration contre Venise*¹⁶.

Alors que Sarasin, Retz et Saint-Réal s'étaient approprié le modèle sallustéen pour traiter des événements modernes, l'auteur de la *Conjuration des Gracques* fut le premier à reprendre de cette façon un épisode de l'histoire romaine¹⁷ – choix logique, étant donné l'archétype du *Catilina* de Salluste ainsi que l'importance des thèmes romains chez Saint-Réal, mais en même temps opération bien artificielle, car l'entreprise toute publique des deux tribuns ne ressemble à vrai dire guère à une conspiration. Quoi qu'il en soit, en devenant ainsi l'objet d'une monographie autonome, plutôt qu'un chapitre à l'intérieur d'un ensemble plus large, et en étant subsumée sous une catégorie historico-littéraire en vogue, l'affaire gracchienne a pu acquérir non seulement une diffusion élargie (attestée par le considérable succès éditorial du texte) mais encore

¹⁵ «à une époque où les frontières entre roman et histoire tendaient à s'estomper [...] on ne manquait pas d'apprécier la parfaite adéquation du récit sallustéen au genre romanesque: unité dramatique, action simple et unique dont les ressorts s'éclairaient par la psychologie des principaux acteurs» (Chantal Grell, *Le dix-huitième siècle et l'antiquité en France*, Oxford: Voltaire Foundation, 1995, p. 996).

¹⁶ Sur les *Œuvres posthumes* et leur histoire éditoriale, voir Gustave Delong, *L'abbé de Saint-Réal*, Paris: Champion, 1921, t. I, pp. 304-312 et 360, et t. II, pp. 64-71.

¹⁷ Trois ans plus tard parut *Epicaris, ou l'histoire secrète de la conjuration de Pison contre Néron*, nouvelle de Le Noble qui, à partir de 1745, fut elle aussi insérée parmi les œuvres de Saint-Réal.

une prégnance accrue et une «actualité» nouvelle, susceptibles de provoquer des lectures et réécritures variées¹⁸.

Ceci dit, il faut convenir que le texte même de cette *Conjuration des Gracques* est décidément médiocre et s'applique bien peu à repenser ou réélaborer de façon originale cet épisode fameux. En guise d'introduction, la première page disserte sur la décadence morale de Rome consécutive à la destruction de Carthage, *topos* rebattu illustré notamment par Salluste (*Catilina* 10 et *Jugurtha* 41) et Velleius Paterculus (*Historia romana* II, 1); en rapportant ensuite les guerres contre Viriathus et Numance, l'auteur amplifie encore Paterculus. Le reste de l'ouvrage s'avère être un décalque à peu près linéaire et intégral de la *Vie des Gracques* de Plutarque, dépourvu du moindre agencement ou ajout «romanesque». Afin de rehausser le caractère moraliste et instructif de son récit, l'imitateur de Saint-Réal le parsème seulement de brefs commentaires qui insistent le plus souvent sur la «passion» funeste des acteurs du drame et dépassent rarement le lieu commun: ainsi, la «violence» manifestée par Tibérius dans la destitution de son collègue Octavius «nous montre combien la passion nous aveugle, et nous fait oublier nous-mêmes et nos propres intérêts» (p. 73).

L'auteur ne semble d'ailleurs pas se soucier de porter un jugement clair et net sur les tribuns. D'une part, la *Conjuration des Gracques* hérite de son modèle plutarchéen une présentation assez favorable de leurs visées réformistes: face à l'«avidité des riches», la loi agraire est une «loi juste s'il en fut jamais» (pp. 40-41); les grands, et tout particulièrement les sénateurs, montrent «un orgueil et une hauteur, qui ne laissa plus aucun vestige de cette égalité qui est le plus ferme soutien des Républiques» (p. 3), de sorte que le peuple est «jaloux avec raison de sa liberté et de ses droits» (p. 5). D'autre part, le texte dénonce à maintes reprises les menées ambitieuses des tribuns et la légèreté irrationnelle de la plèbe: Tibérius agit «moins peut-être par rapport à cette justice qu'il aimait tant en effet, que

¹⁸ Cet aspect de la *Conjuration des Gracques* et sa place «dans un courant précis de l'historiographie du XVII^e siècle» ont été bien mis en lumière par Mouza Raskolnikoff, «Caius Gracchus ou la révolution introuvable», dans *Demokratia et aristokratia: à propos de Caius Gracchus*, éd. Claude Nicolet, Paris: Publications de la Sorbonne, 1983, pp. 117-134. Dès les premières décennies du XVIII^e siècle, le thème des «conjurations» sera supplanté par celui des «révolutions», en particulier dans l'œuvre influente de Vertot, continuateur de Saint-Réal (et de ses pasticheurs): voir Raskolnikoff, *ibid.*, ainsi que Grell, ouvr. cité, pp. 1041-1044.

séduit par une ambition démesurée dont tous ses ennemis l'ont accusé, et qui était sans contestation son véritable vice» (p. 36); Caius a tort de se fier «au caprice d'une populace légère et inconstante» (p. 143); et cette «liberté» dont les tribuns se déclarent les protecteurs n'est qu'un «nom équivoque, dont tous les factieux se servirent toujours» (p. 159). Il ne s'agit certes pas ici d'une analyse approfondie de «contrariétés» à la manière de Saint-Evremond, mais plutôt d'un amalgame facile de sources diverses et de jugements contradictoires. La dernière phrase de cette *Conjuration* commence par paraphraser une nouvelle fois Paterculus avant de finir sur une suspension de jugement, illustrant ainsi l'indécision nonchalante de l'auteur – mais aussi, par là même, invitant les lecteurs à poursuivre l'enquête pour tenter d'arriver à une appréciation personnelle:

On a dit d'eux qu'ils auraient pu obtenir sans peine et par leur mérite propre tout ce qu'ils tâchèrent vainement d'acquérir par la force et par la sédition; et *il n'est pas encore décidé* s'ils étaient coupables d'ambition, ou purement zélés pour la liberté du peuple. (p. 175; je souligne)

Comme les récits authentiques de Saint-Réal¹⁹, la *Conjuration* de son contrefacteur ne tarda guère à être adaptée à la scène tragique. Il est en effet vraisemblable que Marie-Anne Barbier a lu et exploité, outre le texte de Plutarque, celui de la *Conjuration des Gracques* pour composer sa deuxième tragédie, *Cornélie, mère des Gracques*, donnée en 1703 à la Comédie-Française²⁰. En dépit de ces liens intertextuels, son choix du sujet est d'une frappante originalité, voire d'une audace remarquable: car malgré tant de tragédies tirées de l'histoire romaine, aucun dramaturge n'avait jusque-là osé exposer l'épisode gracchien sur le théâtre²¹.

¹⁹ *Dom Carlos* inspira l'*Andronic* de Campistron (1685); la *Conjuration contre Venise* le *Manlius Capitolinus* de La Fosse (1697); dans les deux cas, les événements modernes sont transposés pour nourrir une tragédie à l'antique.

²⁰ La pièce connut un succès moyen (huit représentations) et fut publiée à Paris la même année, puis incluse dans les éditions collectives du théâtre de Barbier (1719, 1723, 1745); elle fut traduite en hollandais en 1733 et 1752; une traduction allemande, due à Luise Gottsched, parut en 1741 dans le deuxième tome de la *Deutsche Schaubühne*.

²¹ Dans ses *Stoffe der Weltliteratur* (Stuttgart: Kröner, 1992, p. 270), Elisabeth Frenzel ne relève en effet aucun traitement dramatique de l'histoire des Gracques avant 1773 (le *Gaius Gracchus* de Bodmer) et affirme que celle-ci ne pouvait s'épanouir

En érigeant la mère des tribuns en héroïne éponyme de sa tragédie, Barbier poursuit le programme féministe affiché dès sa première pièce, *Arrie et Pétus*: une deuxième fois, l'auteur présente «une des plus illustres dames de l'ancienne Rome», *exemplum* de vertu si éclatant «que j'ai cru ne pouvoir rien mettre sur la scène qui fût plus glorieux à notre sexe»²². Elle conjugue ainsi la tradition historiographique relative aux Gracques avec une autre tradition, celle du discours de revendication féministe dans lequel la matrone romaine joue un rôle considérable et particulièrement polyvalent, comme modèle d'éloquence, épistolière réputée, éducatrice efficace, veuve et mère dévouée²³... La féminisation du sujet historique va de pair avec une politisation résolue de l'image de Cornélie: alors que les sources romaines tendent en général à détacher la mère de l'action politique de ses fils et que Plutarque se borne à rapporter des opinions contradictoires sur son influence réelle, Barbier ne laisse pas le moindre doute que c'est bien Cornélie qui, motivée moins par ambition personnelle que par «son amour pour le peuple», pousse Tibérius et Caius à combattre le Sénat, quitte à y trouver la mort. Dans cette tragédie doublement «cornélienne», la mère des Gracques apparaît en effet à maints égards comme une réincarnation féminine du vieil Horace.

Tout en reprenant le *topos* de l'«inconstance» de la multitude qui finit par abandonner lâchement ses protecteurs, la tragédie de Barbier respire une sympathie marquée pour la cause du peuple et dresse un tableau accablant des «grands», représentés ici par le consul Opimius, à la fois politicien fourbe et père tyrannique. Dans sa préface, la dramaturge ne cache d'ailleurs pas ses préférences personnelles, qui détonnent singulièrement dans le contexte de son époque: «J'aurais bien voulu sauver

comme sujet littéraire qu'à la fin du XVIII^e siècle, à la faveur des nouvelles idées réformistes ou révolutionnaires.

²² *Cornélie, mère des Gracques*, préface. Une édition critique de cette pièce, procurée par Alicia C. Montoya et Volker Schröder, est en cours de publication. – *Arrie et Pétus* a été rééditée par Perry Gethner dans le premier tome de son anthologie *Femmes dramaturges en France (1650-1750)*, Paris–Seattle–Tübingen: PFSCL-Biblio 17, 1993; dans sa préface, Barbier avoue son enthousiasme pour ce sujet, que lui avait suggéré Edme Boursault: «L'action de cette incomparable Romaine est si glorieuse à notre sexe, que je me sentis portée d'inclination à la mettre dans le plus beau jour qu'il me serait possible» (p. 257).

²³ Pour les images antiques de Cornélie et leurs transformations dans les textes de la Renaissance, voir Gisèle Mathieu-Castellani, *La quenouille et la lyre* (Paris: José Corti, 1998), pp. 66-79.

le tribun, et faire périr le consul; mais l'histoire ne l'a pas voulu avec moi»²⁴. Nous voilà loin de la perspective d'un Bossuet selon laquelle la mort prématurée des Gracques serait le châtement bien mérité de leurs menées subversives... Si elle ne va pas jusqu'à corriger à plaisir la fin de l'histoire, la réécriture de Barbier ne manque pourtant pas de décerner à Caius et à sa mère un triomphe moral au milieu même de leur défaite politique. Insolite pour son temps, cette héroïsation dramatique se retrouvera, à l'autre bout du XVIII^e siècle, dans le *Caius Gracchus* de Marie-Joseph Chénier, tragédie révolutionnaire qui se termine elle aussi par l'immolation généreuse du héros devant une Cornélie toute romaine et un Opimius réduit à reconnaître enfin la grandeur de son ennemi²⁵.

De Bossuet à Barbier, de Saint-Evremond au pseudo-Saint-Réal, l'histoire des Gracques a ainsi suscité à l'époque de Louis XIV une gamme de réactions et de créations littéraires dont il ne faut ni exagérer ni dédaigner la portée. Si ces textes sortent rarement des cadres définis par les différentes traditions dans lesquelles ils s'inscrivent, il n'empêche que, loin de réécrire simplement à l'identique un chapitre historique déjà universellement connu, ils l'infléchissent en sens divers et, par leurs divergences mêmes, contribuent à le poser comme un véritable *problème* politico-moral, apte à provoquer la réflexion et le débat des générations présentes et futures²⁶.

²⁴ Cette phrase provoqua la contradiction du conseiller genevois François Tronchin qui, dans le cinquième tome de ses *Récréations dramatiques* (paru en 1784), publia sa propre *Cornélie, mère des Gracques*, explicitement dirigée contre la version héroïque et anti-patricienne de Barbier. Sur cette pièce, voir Alicia C. Montoya, «Noble zèle ou exemple séditieux? Cornélie et Caius Gracchus sur scène: Paris, Amsterdam et Genève», dans: Malcolm Cook et Marie-Emmanuelle Plagnol-Diéval (éds.), *Réécritures 1700-1820*, Bern: Peter Lang, 2002, pp. 229-242.

²⁵ Les parallèles entre les deux pièces et la question d'une possible «influence» de Barbier sur Chénier nécessiteraient une étude à part. Remarquons seulement que dans les deux cas, l'ultime réplique de Gracchus, se suicidant pour prévenir un bain de sang, rectifie la version plutarchéenne de l'histoire: au lieu de maudire en mourant la plèbe qui vient de le trahir, le tribun réaffirme son amour pour le peuple et refuse expressément d'appeler sur lui la vengeance divine.

²⁶ Pour les jugements, contradictoires, portés sur les Gracques par les historiens et philosophes du XVIII^e siècle français (Montesquieu, Du Bignon, Beaufort, Mably, Condillac, Brosses...), voir Luciano Guerci, «La *République romaine* di Louis de Beaufort e la discussione con Montesquieu», dans: Alberto Postigliola (éd.), *Storia e ragione* (Napoli: Liguori, 1987), pp. 421-453.